

REGLEMENT INTERIEUR AUTO-ECOLE LES ROMAINS

Auto-école Les Romains

11 Boulevard Decouz

74 000 – ANNECY

Tél : 04 50 57 28 88

SIRET 494 650 278 00018

Agrément E17 074 00120

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable à l'ensemble des élèves et des visiteurs.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

Toute personne pénétrant dans l'établissement doit avoir une hygiène, une tenue et un comportement corrects.

Toute personne sous l'emprise de boissons alcoolisées ou de substances illicites se verra refuser l'entrée de l'établissement.

L'établissement est non-fumeur.

Chaque élève doit veiller à adopter un comportement responsable, de nature à éviter tout dommage au matériel et aux personnes.

Si un incendie venait à se déclarer dans l'établissement, l'évacuation du local doit se faire par l'entrée principale.

Les numéros d'urgence à composer sont affichés dans la salle d'accueil.

L'établissement dispose de 2 extincteurs : un dans chaque salle (salle d'accueil et de préparation au code).

Article 2 : Accès aux locaux

L'accueil est ouvert aux horaires suivants :

Lundi :	matin : fermé	-	après midi : 14h30 – 18h30
Mardi :	Matin : Fermé	-	Après midi : 14h30 – 18h30
Mercredi :	Matin : Fermé	-	Après midi : 14h30 – 18h30
Jeudi :	Matin : fermé	-	Après midi : 14h30 – 18h30
Vendredi :	Matin : fermé	-	Après midi : 14h30 – 18h30
Samedi :	Matin : 10h00 – 12h00	-	Après midi : Fermé

Durant ces plages horaire, l'accès à la salle de code est libre, dans la limite des places disponibles.

Article 3 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Entraînement au code : La préparation se fait sous forme de tests libres pendant les heures d'ouverture du bureau.

Cours théoriques : s'inscrire aux créneaux horaires proposés, possibilités de fixer d'autres créneaux (voir le responsable)